

V. Progrès réalisés

Le Commissaire à l'information a accordé au Ministère une note de "D" dans son rapport annuel - une nette amélioration comparée au "F" des trois années précédentes. Il a reconnu l'excellent travail du bureau et du Ministère. Ceci est le reflet du fait que 85% des demandes ont été traitées et les renseignements divulgués à temps.

Au cours du dernier exercice, la Direction de l'AIPRP a examiné au total 159 150 pages d'information, dont 104 110 en réponse à des demandes d'accès à l'information, 4 998 en réponse à des demandes de renseignements personnels et 50 042 en réponse à des demandes de consultation. Par comparaison, le total de l'année dernière était de 134 638. Il y a donc eu une hausse de 18,2 %. Au total, 57 765 pages ont été communiquées en 2001-2002, soit 36,3 % des pages examinées dans le cadre des demandes d'accès à l'information et aux renseignements personnels (le pourcentage de l'année dernière était légèrement supérieur, à 42,7 %). Sur ce nombre, 53 784 pages ont été communiquées en réponse à des demandes d'accès à l'information et 3 981, en réponse à des demandes de communication de renseignements personnels. Le nombre de pages examinées en réponse à ces dernières demandes a baissé par rapport à l'exercice précédent.

Pages examinées et communiquées

